

COMPTE RENDU

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT,

SUR SON ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE COMPTABLE DES LE
1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1840.

Le conseil d'état satisfaisant aux devoirs que lui impose la constitution, a l'honneur de soumettre au grand conseil le compte de son administration pendant l'année 1840.

Conformément à la règle établie, ce compte présentera quatre parties, d'après la division des travaux de l'administration en autant de départemens

1^{re} partie.

Département de Justice et Police.

TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Code pénal.

La commission nommée pour projeter un nouveau code pénal, a remis son travail. Ce projet vient d'être imprimé, et le conseil d'état va en entreprendre incessamment la discussion.

gymnase ne sont pas réunis aux étudiants, dont la marche est nécessairement plus rapide.

Les divers instituteurs qui concourent à l'enseignement dans le collège méritent des éloges. Ils sont exacts pour les heures, et leur enseignement est donné avec solidité. Les conférences sont un moyen efficace d'entretenir à la fois l'unité dans l'enseignement et la bienveillance entre les instituteurs.

Le directeur continue à remplir la tâche difficile et importante qui lui est confiée, de la manière la plus distinguée.

La discipline est satisfaisante, quoique l'on n'ait que des moyens moraux pour la faire respecter.

Les exercices militaires ont commencé au mois de septembre 1840. Les élèves du gymnase forment un corps d'artillerie; les écoliers du collège sont organisés en corps d'infanterie.

Il y a un chef instructeur qui a sous ses ordres un sergent instructeur pour chaque arme. Les officiers sont choisis parmi les élèves. Les chefs instructeurs et les élèves ont rivalisé de zèle. Aussi les exercices réussissent-ils fort bien. Une musique militaire a été formée dans le corps même des élèves.

Les inconvéniens et l'insuffisance du bâtiment actuel du collège ont été signalés dans le rapport de l'année dernière; ils n'ont pas moins été sentis cette année.

Académie.

L'académie a perdu un de ses professeurs les plus éminens; M. Mickiewiz, professeur ordinaire de littérature latine, a été appelé à Paris pour occuper au collège de France une chaire de langue et de littérature slave.

L'enseignement de la littérature latine a ainsi été suspendu. Ni l'académie, ni le conseil de l'instruction publique n'ont pu trouver encore le moyen de combler cette lacune fâcheuse.

Des recherches se font depuis plusieurs mois dans le but d'attirer à Lausanne quelque savant étranger, pour satisfaire, au moins, d'une manière provisoire, au besoin d'un enseignement qui occupe

une place si importante dans une institution littéraire et scientifique.

Deux nouveaux professeurs ordinaires ont été nommés depuis le précédent rapport, M. Zundel à la chaire de littérature grecque, et M. Edouard Secretan à celle de droit pénal, avec l'obligation d'enseigner de plus, si les besoins l'exigent, la philosophie du droit et l'histoire de cette science.

MM. Zundel et Secretan avaient de justes titres à la distinction qu'ils ont obtenue. L'un et l'autre s'étaient montrés avec honneur dans les concours ouverts il y a deux ans pour les chaires qu'ils ont obtenues, et l'enseignement qu'ils ont donné depuis cette époque, à titre provisoire, leur a permis d'acquérir ou de développer les qualités qui restaient encore à désirer chez eux.

L'emploi de professeurs extraordinaires continue à être nécessaire, attendu que les professeurs ordinaires qui ont été nommés jusqu'à présent ne peuvent point suffire aux besoins de l'enseignement dans ses diverses parties.

Cours libres.

Littérature grecque. M. le professeur Zundel donne, indépendamment de ses leçons obligatoires, un cours libre, à une heure par semaine, dans lequel il explique le *Prométhée* d'Eschyle.

Economie politique. M. Emery de Malte a donné un cours gratuit sur cette science. Ce cours a été suivi avec assiduité par des étudiants, des professeurs et des personnes étrangères à l'académie. Ce professeur a fait de la science une exposition que la difficulté de professer dans une langue étrangère n'empêche pas d'être rapide, claire et ingénieuse.

Professeurs honoraires. M. Mickiewicz, en quittant notre académie, a exprimé le désir de conserver avec elle un lien scientifique. Le titre de professeur honoraire lui a été conféré par le conseil d'état.

En considérant dans son ensemble l'état de l'académie, on est

trappé des lacunes graves que l'enseignement présente aujourd'hui.

Dans la faculté des lettres et des sciences, il n'y a d'enseignement ni pour la littérature latine, ni pour les sciences philosophiques, ni pour les sciences naturelles.

La faculté de droit présente une lacune non moins fâcheuse. Le droit romain n'est pas enseigné. Les concours ouverts l'année passée pour les quatre chaires de la faculté de droit et la chaire de philosophie n'ont donné lieu à aucune élection.

La chaire de droit civil et de droit commercial avait seule attiré un aspirant.

Trois concours ont été ouverts récemment, l'un pour la chaire de philosophie et d'histoire de la philosophie, l'autre pour la chaire de chimie, le troisième pour la chaire de droit public et international.

Le nombre des étudiants immatriculés est :

| | |
|--|-----------|
| Dans la faculté des lettres et des sciences, | 42 |
| id. externes, | 15 |
| id. de théologie, | 25 |
| id. de droit, | 15 |
| id. externes, | 9 |
| TOTAL, | <u>74</u> |

dont 50 étudiants réguliers et 24 externes.

Le bien que l'académie a signalé dans son rapport de l'année dernière sur cette institution se soutient.

La meilleure discipline règne parmi les étudiants et les externes. On n'a à signaler ni relâchement ni autres mauvaises dispositions depuis le dernier rapport.

Sept étudiants ont obtenu le brevet de licenciés en théologie, et un étudiant le brevet de licencié en droit

Pour la première fois, depuis la réorganisation de l'académie, 24 concours pour des prix viennent d'être ouverts aux étudiants et aux externes sur la plupart des branches d'enseignement et sur des sujets choisis en dehors des cours académiques.

M. Gay a ajouté un don de 600 francs à celui de 1000 fr. qu'il avait fait l'année dernière, et dont l'intérêt doit être distribué aux étudiants de l'académie et du gymnase les plus dignes d'être encouragés, afin de les aider dans leurs études.

ÉTABLISSEMENTS ATTACHÉS A L'ACADÉMIE.

Bibliothèque cantonale.

Cette importante collection continue à être tenue dans le meilleur ordre possible.

La bibliothèque léguée par M. le général De la Harpe sera incessamment placée dans l'une des salles occupées par le conseil de l'instruction publique, dont les bureaux vont être transportés dans l'ancien bâtiment de l'école de dessin.

La recette comprenant le subside de l'état, de 3000 fr., les intérêts du rentier et les échutes diverses, s'est élevée à Fr. 6237 59
la dépense à 6189 90

Excédant de la recette, Fr. 67 69

La dépense pour achat de livres s'est élevée à la somme de 4679 fr. 49 ; celle pour abonnement aux journaux scientifiques à 637 fr. 33.

On s'occupe d'un nouveau règlement pour la bibliothèque.

Cabinet de physique.

Au moyen de l'allocation votée par le grand conseil, quelques-unes des lacunes principales du cabinet de physique ont été remplies, et à l'aide de l'allocation du budget de 1844, on continuera l'acquisition des instrumens essentiels.

L'ensemble du cabinet témoigne des soins donnés à la conservation de tous les objets destinés à l'enseignement de la science.

Cabinet de chimie.

Ce cabinet est tenu en bon état, et l'inspection qui en a été faite a été à tous égards satisfaisante.

Musée cantonal.

Les diverses pièces appartenant aux trois règnes, et qui constituent l'ensemble de la collection, sont bien entretenues et en bon ordre.

Le transport au musée Arlaud des tableaux qui garnissaient le musée d'histoire naturelle, a permis de disposer d'une salle pour y placer les mammifères entassés sans ordre dans les salles du musée et exposés aux dégradations de la poussière.

Pour assurer la conservation de ces animaux, dans le nombre desquels se trouvent des sujets recherchés, et donner en même temps au musée un caractère de collection scientifique, MM. les conservateurs ont été autorisés à faire établir de grandes armoires vitrées dans lesquelles on placera les mammifères.

Cet arrangement, durant lequel le musée a dû être fermé au public, est sur le point d'être terminé.

Des dons volontaires et des acquisitions ont encore augmenté le nombre des objets dont se composent les diverses collections du musée.

La belle collection de l'épidoptères offerte par MM. Auguste Chavannes et Bugnion va être méthodiquement disposée dans un meuble particulier.

Musée Arlaud.

Ce nouveau musée, essentiellement destiné aux beaux arts, a été ouvert au public le 1^{er} janvier et dès lors toutes les classes de la société s'empressent de le visiter.

Indépendamment des tableaux à l'huile et à l'aquarelle qui garnissaient les salles du musée d'histoire naturelle et qui ont été transportés au musée des beaux arts, M. Arlaud, ajoutant de nouvelles marques de son patriotisme à celles qu'il a déjà données, a doté le musée de quinze tableaux dont six sont de sa main. *

(*) L'énumération de ces tableaux doit trouver place dans le présent rapport. Ainsi il convient de mentionner :

Une somme de 1.000 fr. réservée sur le capital que M. Arlaud a donné pour le musée, a été employée à l'achat des statues moulées sur les plus beaux modèles antiques. Ces statues ainsi que d'autres qui ont été données par diverses personnes, ont été placées dans une salle exclusivement destinée à cet usage. Elles contribueront à augmenter le sentiment des beaux arts et à perfectionner le goût de nos concitoyens qui embrassent des professions industrielles.

Ecole de dessin.

L'école de dessin, maintenant installée dans les salles du rez-de-chaussée du musée Arlaud, est actuellement fréquentée par :

- 6 élèves du gymnase,
- 87 écoliers des quatre premières classes du collège inférieur.
- 87 jeunes gens non-attachés à l'Académie ou au collège.
- 36 jeunes filles.

216

La fréquentation des leçons est généralement régulière et plusieurs élèves se font remarquer par leurs progrès.

Ecole de gymnastique.

L'école de gymnastique a été placée sous la direction de M. Schlutter qui s'occupait avec succès de cette branche d'enseignement comme chef d'un établissement particulier.

Les leçons ont été malheureusement interrompues au mois de novembre 1840 par l'ébranlement survenu dans le bâtiment à la

Le jeune écuyer, grandeur naturelle, domptant un bouc du mont St-Bernard.

Abel dormant.

La chèvre et le chevreau, scène pastorale.

Le rossignol et le berger.

Napoléon d'après David.

La Madeleine repentante.

suite des pluies et de la fonte des neiges. On n'a pu reprendre les leçons que le 1^{er} mars

Pendant la suppression des exercices de l'école, M. Schlutter a donné une leçon par semaine à chacune des classes inférieures du collège dans le local qui lui appartient.

Les élèves des divers établissemens qui sont admis à l'école, savoir l'académie, le collège dans ses deux divisions et l'école normale des regens, déploient en général de l'aptitude dans les exercices, mais le défaut de persévérance se fait aussi remarquer et arrête les progrès.

POLICE DE SANTÉ.

Police de santé des hommes.

Le conseil de santé s'est occupé de la revision des lois sanitaires et il présentera dans le courant de l'année 1844, le projet de loi qu'il a été chargé d'élaborer sur la matière.

Les bains de Lavey continuent à être de plus en plus fréquentés. En 1840 on a compté 500 baigneurs y compris les 101 malades de l'hospice.

D'après le rapport du conseil de santé, sur 377 maladies observées à Lavey, 175 ont été guéries, 175 améliorées, et 27 stationnaires.

La qualité de l'eau thermale a subi en 1840 les mêmes variations que les années précédentes; mais une circonstance fortuite a donné pour résultat une augmentation notable de la température de cette eau. Celle-ci n'avait à sa source que 55 centigrades et 52 1/2 dans les bains, température qui exigeait des moyens de chauffage, mais le 1^{er} août dernier, à la suite d'un éboulement de la dent du midi, l'eau de la source a augmenté de chaleur, et, depuis la fin de septembre, elle a conservé la température fixe de 40 centigrades.

Elle en a 55 1/2.

Ce résultat important dispensera de chauffer l'eau destinée aux bains pour les cas ordinaires.

Les eaux mères des salines, jetées depuis bien longtemps comme

inutiles, sont maintenant transportées aux bains; là, elles sont conservées dans de vastes cuves et s'éclaircissent par le repos. Leur combinaison avec l'eau thermale, soit pour les bains, soit pour la boisson, continue à donner des résultats heureux qui contribueront à étendre la réputation des eaux de Lavey.

La commission des hospices ayant signalé à plusieurs reprises le mauvais état des barraques destinées au logement des malades de l'hospice, le conseil d'état a demandé des plans et devis à un architecte pour la construction d'une infirmerie. Ces plans et devis seront soumis à l'approbation du grand conseil.

Quelques cas de petite vérole ont été observés sur divers points du canton, mais nulle part cette maladie n'a présenté un caractère épidémique.

Pendant l'année 1840, on a vacciné aux frais de l'état 4,255 enfans. Ces vaccinations ont coûté 3,881 fr. En 1839, le nombre des enfans vaccinés a été de 4,237, et la dépense s'est élevée à 3,753 fr.

La visite générale des pharmacies a eu lieu comme à l'ordinaire, et les rapports des visiteurs ont été satisfaisans.

Dix-neuf élèves sages-femmes ont suivi un cours d'accouchement, et pour faciliter leur instruction dans la pratique, la commission des hospices a été autorisée à recevoir quelques femmes enceintes à l'hospice.

Examinées ensuite par le conseil de santé, elles ont toutes été patentées à la suite d'examens très-satisfaisans.

Douze personnes exerçant des branches de l'art de guérir sans être patentées, ont été dénoncées à l'autorité judiciaire ou invitées à s'abstenir de toute pratique illégale.

La population du canton a présenté dans son mouvement en 1840. les résultats suivans :

| | | |
|---------|---------------|--------------|
| | Il est mort : | |
| En 1840 | Hommes, | 2,246 |
| " | Femmes, | <u>2,125</u> |
| | | 4,369 |